RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté

Relatif à la prolongation de mandats et fonctions au sein d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministère chargé de l'agriculture

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) ;

Vu le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment ses articles 28 et 29 ;

ARRETENT

Article 1er

Les mandats des membres du conseil d'administration provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (L'institut Agro) sont prolongés jusqu'au 1er septembre 2020.

Les fonctions de Mme Anne-Lucie Wack, administratrice provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (L'institut Agro), sont prolongées jusqu'au 1er novembre 2020.

Article 2

Les fonctions de M. François Roche-Bruyn, directeur général de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) sont prolongées jusqu'au 30 novembre 2020.

Article 3

Les fonctions de Mme Dominique Buzoni-Gatel, directrice générale de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) sont prolongées jusqu'au 31 août 2020.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le - 2 JUIL. 2020

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et

de l'innovation et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

Anne-Sophie BARTHEZ

Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Isabelle CHMITELIN